

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : Rénovation des installations techniques du bâtiment Arenc Mirabeau, 4 Quai d'Arenc à Marseille (2ème) : approbation du programme et de son enveloppe financière prévisionnelle

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, pour le bâtiment d'Arenc Mirabeau, à Marseille (13002) :

- d'autoriser le programme de l'opération de rénovation des installations techniques,
- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération estimée à la somme de 4 000 000,00 € TTC répartis en 500 000,00 € TTC pour les services et 3 500 000,00 € TTC pour les travaux.

Les dépenses relatives à cette opération seront financées dans le cadre de l'autorisation de programme 2004 – 14008 A , réparties de la façon suivante :

- 500 000,00 € sur la ligne 20 – 0202 – 2031 pour les services
- 3 500 000,00 € sur la ligne 23 – 0202 – 231311 pour les travaux.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Annie Citton
Directeur
du Service des Séances de l'Assemblée